

RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE
AUX PARTICULIERS

Conditions d'utilisations :

- Tarif : 75 euros par chèque à l'ordre du trésor Public
- Caution : 200 euros par chèque à l'ordre du trésor Public
- Usagers : personnes domiciliées dans la commune
- Durée : du vendredi 17 heures au lundi matin 9 heures
- Retrait des clés : le vendredi à 17 heures
- Retour des clés : le lundi matin à 9 heures au plus tard
- Capacité d'accueil : 60 places assises dans la salle
- Type de manifestations autorisées : location aux particuliers
- Matériel à disposition : 8 tables pliantes, chaises, bancs

Toute personne souhaitant utiliser la salle polyvalente doit s'adresser au secrétariat de mairie.

Un contrat de location sera établi lors du versement de la caution et du paiement de la location.
Un état des lieux sera fait avant et après la location.

La caution ne sera rendue en totalité que si aucun dégât n'est constaté après état des lieux.

En dehors des cas d'annulation de location pour cas de force majeure (décès, maladie, accident) justifiés, aucun remboursement de location ne sera effectué.

Personne responsable des clés : Mme Yvette ARNAUD, 192 route des les Plaines, 26 400 SUZE
Tél : 04 75 76 84 24

Le Maire,
Serge KRIER



Commune de SUZE

CONTRAT DE LOCATION de la Salle communale

Je soussigné(e),, déclare louer la salle polyvalente de Suze le week-end du au

- Tarifs de location :
 - ◆ 75 Euros pour le week-end (chèque à l'ordre du Trésor Public)
 - ◆ Caution : dépôt de 200 Euros (chèque à l'ordre du Trésor Public)
 - ◆ Règlement : à la réservation. Un reçu vous sera délivré.
 - ◆ Annulation : remboursement uniquement en cas de force majeure (décès, maladie, accident) en numéraire et sur justificatif.

- Un état des lieux sera établi par le responsable communal avant et après la période de location.

- La caution sera restituée après le second état des lieux si la salle et son environnement sont rendus dans l'état où ils ont été loués.

- Si des dégâts sont constatés, la commune fera chiffrer le coût de la remise en état par l'entreprise de son choix, et le déduira du montant de la caution.

- Si ce coût excède le montant de la caution, la commune se réserve le droit de poursuivre le signataire du présent contrat.

- La capacité de la salle est strictement limitée à 60 personnes.

- Avec la salle polyvalente, sont mis à disposition : le préau extérieur, et la cour attenante, la cuisine (réfrigérateur, cuisinière électrique, lave-vaisselle), les toilettes, le hall d'entrée, et la petite salle d'eau.

- La location démarre le vendredi à 17 heures, et se termine à la remise des clés le lundi à 9 heures au plus tard.

- En soirée, merci de penser aux habitants du village.

J'accepte les conditions de locations ci-dessus. **J'atteste que j'ai souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les dégâts qui pourraient m'être imputés dans le cadre du présent contrat.** Je m'engage à respecter et faire respecter les biens de la commune, les biens et le repos des riverains.

Je m'engage à verser le montant de la location, suivant les tarifs ci-dessus, à l'ordre de la Trésorerie de Crest, à la remise des clés, et à restituer les lieux dans l'état où je les ai trouvés.

Fait à Suze, le

Signature du pétitionnaire,
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Maire ou du
responsable délégué

Mairie – 64, Les Jaux – 26400 Suze - Téléphone : 04.75.76.42.68
Courriel : mairie.suze@orange.fr – www.gervanne-sye.com/communes/suze/
Accueil du public les lundis de 14h à 16h et les vendredis de 16h à 19h